



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE

Addendum N° 02 au Dossier d'Appel d'Offres

Référence : MCA-CI/WORKS/QPBS/289

Travaux d'aménagement et de reconstruction des boulevards du Port et de Vridi

19 juillet 2022

Le présent Addendum N°02 au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) Réf. MCA-CI/WORKS/QPBS/289 est émis conformément aux Instructions aux Soumissionnaires (IS) - Clause 9, pour modifier le DAO.

Le Dossier d'Appel d'Offres¹ est modifié comme suit :

➤ **Avis Spécifique de Passation de marchés**

Supprimer :

Les Offres doivent parvenir par voie électronique au plus tard le **28 juillet 2022 à 15h00** - Heure d'Abidjan conformément aux instructions fournies dans le DAO. Les offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront pas acceptées

Remplacer par :

Les Offres doivent parvenir par voie électronique au plus tard le **08 septembre 2022 à 15h00** - Heure d'Abidjan conformément aux instructions fournies dans le DAO. Les offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront pas acceptées

➤ **Section II – Fiche de données de l'appel d'offres :**

Clause IS 22.3 (g) :

Supprimer :

Si un Soumissionnaire soumet une Offre technique avec protection par mot de passe, le mot de passe de l'Offre technique doit être envoyé au plus tard 15 minutes avant l'heure limite de soumission des Offres - heure locale de MCA-Côte d'Ivoire le **28 juillet 2022 à 15h00** heure Abidjan à l'adresse électronique suivante : MCACoteDIvoirePA@cddid.com.

Remplacer par :

Si un Soumissionnaire soumet une Offre technique avec protection par mot de passe, le mot de passe de l'Offre technique doit être envoyé au plus tard 15 minutes avant l'heure limite de soumission des Offres - heure locale de MCA-Côte d'Ivoire le **08 septembre 2022 à 15h00** heure Abidjan à l'adresse électronique suivante : MCACoteDIvoirePA@cddid.com.

Clause IS 23.1

Supprimer :

Les Offres doivent être soumises électroniquement au plus tard le **28 juillet 2022 à 15h00 heures** (Heure d'Abidjan Côte d'Ivoire). Un courriel sera envoyé avec les instructions de soumission aux Soumissionnaires enregistrés auprès de l'Agent de Passation de Marchés

Remplacer par :

Les Offres doivent être soumises électroniquement au plus tard le **08 septembre 2022 à 15h00 heures** (Heure d'Abidjan Côte d'Ivoire). Un courriel sera envoyé avec les instructions de soumission aux Soumissionnaires enregistrés auprès de l'Agent de Passation de Marchés

Clause IS 26.1

Supprimer :

La séance d'ouverture des plis sera organisée sur la plateforme de conférence en ligne www.Zoom.us le **28 juillet 2022 à 15h30**, UTC. Le lien de la séance d'ouverture en ligne sera transmis aux soumissionnaires par courriel.

Remplacer par :

La séance d'ouverture des plis sera organisée sur la plateforme de conférence en ligne

¹ Les modifications sont indiquées en rouge

www.Zoom.us le **08 septembre 2022 à 15h30**, UTC. Le lien de la séance d'ouverture en ligne sera transmis aux soumissionnaires par courriel.

➤ **Section IV – Formulaire de soumission**

Annexe à la lettre de soumission de l'Offre financière

Supprimer et annuler:

- Installations industrielles et Matériaux pour les Travaux (Clauses 14.5(b)(i) ; 14.5(c)(i))

Supprimer:

- **Clause 20.2**
Dans les vingt-huit jours suivant la Date de commencement, les parties s'accorderont pour signer l'accord du Bureau de conciliation.
Le Bureau de conciliation est composé d'un (01) membre et le membre désigné est M. Guillaume Sauvaget.

Remplacer par :

- **Clause 20.2**
Dans les vingt-huit jours suivant la Date de commencement, les parties s'accorderont pour signer l'accord du Bureau de conciliation.
Le Bureau de conciliation sera composé d'un seul conciliateur.
MCA-Côte d'Ivoire propose ci-dessous une liste de trois (3) conciliateurs parmi lesquels un seul sera désigné au choix de l'Entrepreneur :
 - **Monsieur Guillaume Sauvaget ;**
 - **Monsieur Thierry Linares ;**
 - **Monsieur Vincent Leloup.**

Les CVs des trois (3) conciliateurs peuvent être consulter via le lien Dropbox :
<https://www.dropbox.com/sh/2f0dqigm0s24xtp/AAAp6WRmkqzPQw-xoxI5w3Iza?dl=0>

➤ **Section V. Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**

H3 - 5.11 CHAMBRE POUR MASSIF MULTITUBULAIRE

Supprimer :

- La fourniture et la pose d'une chambre préfabriquée en béton, avec ou sans fond, normalisée comprenant

Remplacer par :

- La fourniture et la pose d'une chambre préfabriquée en béton **de dimension 2,0m x 2,0m x 2,0m**, avec ou sans fond, normalisée comprenant

D – 8.00 GÉOSYNTHÉTIQUES

Supprimer :

- Ce prix rémunère au mètre carré (M²) la fourniture et la pose de géo-synthétique de renforcement et anti-contaminant en fond de purge dans les conditions de l'article 10 du fascicule D du CCTP.

Remplacer par :

- Ce prix rémunère au mètre carré (M²) la fourniture et la pose de géo-synthétique de renforcement (**Résistance à la traction de classe 6 et résistance à la déchirure de classe 6**) et anti-contaminant en fond de purge dans les conditions de l'article 10 du fascicule D du CCTP.

➤ **Section VIII. Formulaires contractuels et Annexes**

ANNEXE B : APPENDICE DE L'OFFRE FINANCIÈRE

Supprimer :

- Les Conditions Particulières du Contrat ci-après, y compris l'Annexe A et l'Annexe B, viennent compléter les Conditions Générales du Contrat. En cas de contradiction, les dispositions des présentes Conditions Générales du Contrat, y compris l'Annexe A et l'Annexe B, l'emportent sur celles des Conditions Générales du Contrat.

Remplacer par :

- Les Conditions Particulières du Contrat ci-après, y compris l'Annexe A et l'Annexe B, viennent compléter les Conditions Générales du Contrat. En cas de contradiction, les dispositions des présentes **Conditions Particulières du Contrat**, y compris l'Annexe A et l'Annexe B, l'emportent sur celles des Conditions Générales du Contrat.

Toutes les autres clauses et conditions du Dossier d'Appel d'Offres restent inchangées.